1. Appuyez sur ce bouton pour programmer la vitesse actuelle en tant que vitesse programmée. Le témoin ACC s'allume pour indiquer que l'ACC est opérationnel. Voir page **51, RÉGULATEUR DE VITESSE (VERT)**. Lorsque l'ACC est activé, appuyez à nouveau sur le bouton pour amener la vitesse programmée à la vitesse actuelle du véhicule. La vitesse du véhicule augmente progressivement, jusqu'à atteindre la nouvelle vitesse programmée.
2. **RES** : appuyez sur ce bouton pour reprendre la vitesse programmée pour l'ACC une fois que celle-ci a été désactivée.
3. **CAN** : appuyez sur ce bouton pour annuler, mais garder en mémoire, la vitesse programmée.
4. Appuyez sur ce bouton pour réduire la vitesse programmée. La vitesse du véhicule augmente progressivement, jusqu'à atteindre la nouvelle vitesse programmée.
5. Appuyez sur ce bouton pour réduire la distance de sécurité en mode convoi. Voir page **123, ACTIVATION DU MODE CONVOI**.
6. Appuyez sur ce bouton pour augmenter la distance de sécurité en mode convoi.

ACTIVATION DU MODE CONVOI

En mode convoi, le régulateur de vitesse n'est pas disponible avec le système de contrôle d'adhérence en descente ou les programmes Terrain Response Franchissement rocheux, Boue ou Sable.

Remarque : *le mode convoi est une fonction intégrante de l'ACC. Vous ne pouvez pas désactiver le mode convoi tout en continuant d'utiliser le régulateur de vitesse pour maintenir la vitesse du véhicule.*

Une fois qu'une vitesse programmée a été sélectionnée, le conducteur peut relâcher l'accélérateur et la vitesse choisie est maintenue.

Si un véhicule vient se positionner sur la même voie que vous ou qu'un véhicule plus lent vous précède, la vitesse de votre véhicule s'ajuste automatiquement jusqu'à ce que la distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède corresponde à la distance de sécurité spécifiée. Le véhicule est à présent en **mode convoi**.

Le témoin du mode convoi s'allume pour confirmer que le mode convoi est activé (voir page **50, MODE CONVOI (AMBRE)**).

L'afficheur de messages indique un certain nombre de chevrons devant le véhicule, correspondant à la distance de sécurité sélectionnée.

Le véhicule maintient alors une distance constante par rapport au véhicule suivi jusqu'à ce que :

- le véhicule suivi adopte une vitesse supérieure à la vitesse programmée ;
- le véhicule suivi sorte de la voie de circulation ou du champ de vision ;
- une nouvelle distance de sécurité soit spécifiée.

Si nécessaire, les freins sont actionnés automatiquement pour ralentir le véhicule et maintenir la distance de sécurité avec le véhicule qui le précède.

Le freinage maximal appliqué par l'ACC est limité et peut être remplacé par l'intervention du conducteur sur les freins, si besoin est.

Remarque : *tout freinage du conducteur annule le régulateur de vitesse adaptatif.*